

IL EST PLUS QUE TEMPS DE MODERNISER LES RÈGLES DE RADIODIFFUSION AU CANADA.

La modernisation de la **Loi sur la radiodiffusion** se fait attendre depuis très longtemps. La législation n'a pas été mise à jour depuis son introduction il y a 30 ans, et n'a, depuis, pas suivi l'évolution des technologies et les attentes des consommateurs.

En laissant le champ libre aux services de diffusion en continu étrangers, la Loi actuelle et les règlements connexes favorisent les plateformes numériques mondiales par rapport à nos propres radiodiffuseurs, télédiffuseurs, producteurs, musiciens et créateurs, ce qui expose bon nombre d'entre eux à des enjeux de viabilité très sérieux.

La communauté de radiodiffusion, production audiovisuelle et de musique canadienne font partie du tissu culturel et économique de toute la nation – dans d'innombrables collectivités, grandes et petites. Nous contribuons au contenu canadien fait pour et par les Canadiens. Nous produisons et diffusons de la programmation de divertissement, des émissions éducatives, de nouvelles et d'information locales, régionales et nationales. Nous appuyons les initiatives communautaires. Nous offrons une plateforme aux artistes, artisans et aux entreprises canadiennes, et nous créons des centaines de milliers d'emplois.

Le projet de loi C-10 est un premier pas essentiel vers des règles équitables et efficaces qui reflètent le paysage médiatique moderne. Retarder davantage cette mesure législative importante ne fera que renforcer les acteurs numériques étrangers au détriment de nos voix canadiennes distinctes.

IL EST TEMPS DE SE CONCENTRER SUR LA TÂCHE URGENTE QUE NOUS DEVONS ACCOMPLIR : BÂTIR UN SYSTÈME DE RADIODIFFUSION DURABLE, COMPÉTITIF ET DE CLASSE MONDIALE QUI CONTINUE DE SERVIR LES CANADIENS.

